



Artisan

Engagé Déchets

Déchets de chantier : faites un geste pour la planète, choisissez un artisan engagé déchets !
En signant la Charte d'engagement pour une bonne gestion des déchets de chantier, votre artisan vous garantit le respect de bonnes pratiques environnementales.



Les déchets issus de vos travaux sont triés, transportés puis déposés dans des déchèteries spécifiques pour être recyclés ou valorisés. Vos déchets ont ainsi une seconde vie.



Pour respecter ses engagements votre artisan y consacre du temps et de l'énergie.



Par cette charte, l'entreprise vous assure que les déchets générés ne pollueront ni l'air, ni les sols ni les systèmes d'assainissement : pas de nuisance visuelle, ni environnementale !



Vous contribuez à la lutte contre les dépôts sauvages, votre cadre de vie est ainsi préservé.



Par votre choix, vous faites un geste pour l'environnement !
Pour en savoir plus : www.artisansengagesdechets.capeb.fr



Ce flyer vous est remis par :

Eurl Sud ArToit

199 rue Hélène Boucher, 34170 Castelnaud-le-lez
N° Siret : 820 204 519 00012
R.C.S. Montpellier 820 204 519 / APE : 4391B
Tel: 06 83 66 96 35 / sudartoit.bp@outlook.fr
www.sudartoit.com